

# SG Pierre Patrimoine

Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe de type Malraux  
 Société en liquidation

## Bulletin d'information du 2<sup>e</sup> semestre 2023



Période analysée : 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2023  
 Valable du : 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024

### Chiffres clés au 31/12/2023



Patrimoine initial  
**51** logements  
**5** commerces



Surface du  
 patrimoine initial  
**3 508 m<sup>2</sup>**



Capital Social  
**3 728 920 €**



Nombre de parts  
**2 020**



Nombre d'associés  
**211**

### Edito

Chers Associés,

La clôture de la liquidation de la SCPI ne peut encore être prononcée en raison de la procédure judiciaire en cours.

La Société de Gestion (le liquidateur) veille à défendre au mieux les intérêts de la SCPI et de ses associés dans cette procédure qui est pendante devant le tribunal judiciaire de Paris.

Ces six derniers mois, les parties ont commencé les échanges de conclusions sur le fond du dossier. Le calendrier procédural communiqué par le tribunal prévoit une clôture des débats pour mai 2024. Une décision de première instance devrait donc intervenir au deuxième semestre 2024.

Conformément à la réglementation et pour éviter des coûts de fonctionnement qui viendraient augmenter le besoin financier de votre SCPI, la communication aux porteurs est désormais réalisée par voie dématérialisée dans votre espace privé sur le site d'Amundi Immobilier espace-privé. [amundiimmobilier.com](http://amundiimmobilier.com), à l'exception de la convocation pour l'Assemblée Générale qui sera envoyée sous format papier pour ceux qui n'ont pas opté pour la voie électronique. Néanmoins, un exemplaire du Bulletin d'information semestriel en format papier peut être envoyé aux associés qui en font la demande expresse à la Société de Gestion.

L'Assemblée Générale de la SCPI SG PIERRE PATRIMOINE se tiendra le mardi 18 juin 2024 à 8h00.

Toute l'équipe d'Amundi Immobilier vous remercie de la confiance accordée et vous souhaite une belle et heureuse année 2024.

Cordialement,

**Emmanuel Rodriguez**  
 Gérant de la SCPI

### Historique des cessions du patrimoine

| Adresse                                | Patrimoine d'origine (en nombre) |           | Date de cession |
|--|----------------------------------|-----------|-----------------|
|  | Logements                        | Commerces |                 |
| 15 Place de l'Archevêché - 81000 Albi  | 8                                | -         | 01/12/2018      |
| 21/23 Rue des Balances - 34500 Béziers | 19                               | -         | 31/12/2018      |
| 56 Boulevard Carnot - 47000 Agen       | 5                                | -         | 16/05/2019      |
| 7/11 Rue Emile Sentini - 47000 Agen    | 11                               | 3         | 31/07/2019      |
| 10 Rue Raspail - 84200 Carpentras      | 8                                | 2         | 30/12/2020      |
| <b>Total</b>                           | <b>51</b>                        | <b>5</b>  |                 |

### Acomptes de liquidation (par part)

| Versé le 13/06/2019 | Versé le 31/01/2020 | Versé le 20/04/2021 | Versé le 20/07/2022 |
|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| 695,00 €            | 586,00 €            | 214,00 €            | 282,00 €            |

## Mise en liquidation amiable de la SCPI SG Pierre Patrimoine

Suite à la décision de mise en liquidation de la SCPI décidée en AG au 28 juin 2017, la Société de Gestion a procédé aux opérations de liquidation dans les conditions prévues aux statuts et en se conformant aux dispositions légales.  
La SCPI a cédé tous les actifs immobiliers et est entrée en phase de fin de liquidation durant laquelle :

- Les associés seront convoqués en Assemblée pour statuer sur les comptes définitifs de la SCPI et constater la liquidation en cas d'absence de contentieux.
- Au terme de toutes les opérations de liquidation, un solde de liquidation sera calculé et pourrait être versé.

## Marché des parts

Les transactions du marché secondaire sont suspendues depuis la mise en liquidation et aucune part n'a été échangée au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2023.

## À savoir ce semestre

### ■ Assemblée Générale

L'Assemblée Générale de la SCPI SG PIERRE PATRIMOINE se tiendra le **mardi 18 juin 2024 à 8h00**.

L'adresse exacte du lieu où se tiendra l'Assemblée sera précisée dans la convocation qui vous sera envoyée.

Nous vous rappelons que vous pouvez voter soit en étant présent à l'Assemblée, soit par correspondance, soit par procuration à l'aide du bulletin de vote qui sera joint à la convocation ou par voie électronique.

### Renouvellement du Conseil de Surveillance :

Le présent Conseil de Surveillance a été nommé lors de l'Assemblée Générale du 8 juillet 2022 pour un mandat de trois exercices.

Aucun mandat ne venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale, il n'y a donc pas d'appel à candidature pour l'année 2024.

Nous vous informons par avance que le Conseil de Surveillance sera intégralement renouvelé en 2025.

## Fiscalité

### Fiscalité des revenus et plus-values des SCPI (associés assujettis à l'impôt sur le revenu)

**Revenus** : les SCPI sont fiscalement transparentes. Leurs associés déclarent, en conséquence, leur quote-part des revenus encaissés par la SCPI au cours de l'exercice et non les revenus qu'ils perçoivent directement de celle-ci. Les revenus de la SCPI sont constitués des revenus fonciers provenant de la location des immeubles et des revenus financiers issus du placement de la trésorerie disponible. Les revenus financiers sont soumis à une imposition forfaitaire de 30 % composé de 17,2 % de prélèvements sociaux et de 12,8 % au titre d'impôt sur le revenu.

**Plus-values immobilières (PVI)** : dans le cas de cession de parts, l'impôt sur la PVI est déduit du prix de vente au moment du règlement

à l'associé. La Société de Gestion déclare et paie pour le compte de l'associé l'impôt sur la PVI. Dans le cas de cession d'immeubles par la SCPI, la Société de Gestion établit la déclaration et paie l'impôt sur la PVI pour le compte de chacun des associés.

**Impôt sur la fortune immobilière (IFI)** : il repose sur la valeur des seuls actifs immobiliers détenus directement ou indirectement par la SCPI. Cette valeur IFI pour les SCPI est la valeur représentative de l'immobilier dans la valeur de référence de la part au 1<sup>er</sup> janvier de l'année n. Pour les SCPI à capital fixe, la valeur IFI = ratio immobilier x valeur de réalisation ou valeur du marché secondaire au 31/12 de l'année n-1.



### Plus d'informations



Votre site : [amundi-immobilier.com](http://amundi-immobilier.com)

Votre espace privé : [espace-prive.amundi-immobilier.com](http://espace-prive.amundi-immobilier.com)

### Nous contacter



[associe-amundi-immobilier@amundi.com](mailto:associe-amundi-immobilier@amundi.com)



**0820 04 10 30 - lundi-vendredi**  
(8h30/17h30) / (0,12 €/mn + coût d'un appel)



**Amundi Immobilier - Gestion des associés**  
TSA 56003/26906 VALENCE Cedex

**Avertissement** : ce document non contractuel ne constitue pas un conseil en investissement / Risque de perte en capital : la SCPI n'offre aucune garantie de protection du capital, des revenus et de la liquidité / L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement / Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

**SG PIERRE PATRIMOINE** : Visa AMF n° 07-17 du 25 mai 2007.

**Amundi Immobilier** : 91-93, boulevard Pasteur - 75710 Paris Cedex 15 France / Site internet : [www.amundi-immobilier.com](http://www.amundi-immobilier.com) / Société par actions simplifiée au capital de 16 684 660 € 315 429 837 RCS Paris / Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) le 26 juin 2007 n°GP 07000033.

Conception graphique : Art'6 - Crédit photo : MyPhotoAgency.